

Vous allez prendre votre retraite

1. Où cotisez-vous ?

Le régime de base de la Sécurité Sociale (CRAM) concerne tous les salariés INRS.

Le nom des caisses complémentaires auxquelles vous cotisez figurent sur votre bulletin de salaire.

Pour les non-cadres : AG2R

Pour les cadres : tranche A = Groupe Malakoff
 Tranche B et C = Groupe Médéric

2. Comment sera calculée votre retraite ?

- **LE REGIME DE BASE CRAM :**

Vous avez cotisé au moins un trimestre au régime général. A partir de 60 ans, vous pourrez obtenir une retraite calculée en fonction des éléments suivants :

- le salaire (SAM) : il est calculé sur le salaire de base moyen annuel brut calculé sur les meilleures années (pour les personnes nées en 1948 et après, le salaire de base est calculé sur les 25 meilleures années).
- le taux : le taux maximum est de 50 % appliqué au salaire de base. Pour bénéficier du taux maximum, il faut avoir 60 ans et réunir de 160 trimestres (nés en 1948) à 164 trimestres (nés en 1952), tous régimes de retraite confondus ou avoir plus de 60 ans et totaliser le nombre de trimestres requis en fonction de votre année de naissance. Si vous ne remplissez pas les conditions pour obtenir le taux maximum, votre retraite est calculée avec un taux minoré. Ce choix est définitif.
- la durée d'assurance : elle s'exprime en trimestres et varie selon la date de naissance. 160 trimestres pour les personnes nées en 1948, 161 pour celles nées en 1949, 162 pour celles nées en 1950, 163 pour celles nées en 1951, 164 pour celles nées en 1952.

Le calcul de la retraite CRAM est le suivant :

$\text{Salaire de base} \times \text{taux} \times (\text{durée d'assurance en trimestres} / 160 \text{ à } 164 \text{ trimestres}) = \text{montant annuel}$

Le montant maximum de la retraite CRAM ne peut pas dépasser 50 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale (2 859 €) pour 160 trimestres, tous régimes confondus.

A partir de 58 ans, contactez la CRAM pour faire un relevé de carrière ou pour tout dispositif de départ anticipé.

Après 60 ans, vous devez avoir au moins 160 trimestres cotisés en 2008.

- **LES REGIMES DE CAISSES DE RETRAITES COMPLEMENTAIRES :**

Les versements s'ajoutent à celui de la CRAM.

Un seul dossier est à constituer auprès de la dernière institution à laquelle le salarié a cotisé :

- AG2R pour les non cadres

- Malakoff pour les cadres de la tranche A
- Médéric pour les cadres des tranches B et C

Les salariés de l'INRS qui ont cotisé au régime des agents non-titulaires de la Fonction Publique et des collectivités territoriales doivent contacter l'IRCANTEC (contacter Françoise MARSILE).

Le calcul de la retraite complémentaire est le suivant :

nombre de points X valeur du point = montant annuel de la retraite

Le différentiel CPOSS est versé directement. Il n'y a pas de demande à effectuer.

3. Quelles sont les démarches à effectuer ?

A 58 ans, demandez un relevé des trimestres à la CRAM par courrier, téléphone ou internet (www.retraite.cnam.fr) et vérifiez son contenu.

Demandez un dossier de pré-instruction aux caisses complémentaires. Vous pouvez également demander un calcul fictif de votre retraite à la CRAM.

Si vous satisfaites aux conditions requises, à partir de 59 ans et 6 mois, retirez un dossier de demande de retraite personnelle à la CRAM et un dossier de demande de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO (Malakoff ou AG2R).

Les dossiers de demande de retraite complémentaire doivent être envoyés 6 mois avant la cessation d'activité. L'employeur doit également être prévenu par courrier.

Le dossier de demande de retraite dûment rempli doit être envoyé à la CRAM 3 mois avant la cessation d'activité.

Retrouvez toutes les informations à jour sur le site www.retraite.cnam.fr

Adresses utiles :

CRAM du Nord Est
81, 83, 85 Rue de Metz
54 073 NANCY Cedex
Tél. : 03.83.34.49.49.

AGRR CG 75
Immeuble Le Pelissier
218, Avenue Pierre Brossolette
92 245 MALAKOFF Cedex
Tél. : 01.46.73.54.54.

www.ag2r.com

Groupe Malakoff - IREC
15, Avenue du Centre
78 281 SAINT QUENTIN EN YVELINES
Tél. : 01.30.44.42.21.

www.groupemalakoff.com

contact@groupemalakoff.com

Groupe Médéric - CIPC-R

21, Rue Lafitte
75 317 PARIS Cedex 09
Tél. : 01.56.03.34.56.
01.56.03.36.59

www.groupe-mederic.com

CICAS (Centre Information Conseil et Accueil des Salariés)

13, Boulevard Joffre
54 000 NANCY
Tél. : 0820 200 015

Informations complémentaires : Françoise MARSILE

Contacts : F. BRAND/D. CORBEL/J. DELCOURT/P. GAUL/Dr LOUCIF/R. MATHIS./
S. METROPOLYT